

Il m'a été plus facile de comprendre la situation après avoir lu le hansard aujourd'hui et après avoir écouté les paroles du premier ministre à la télévision hier soir. Je reconnais que l'effet de surprise était nécessaire. Je ne suis pas contre. Que le gouvernement ait refusé jusqu'à maintenant de faire intervenir les forces policières dans les limites permises, d'appliquer intégralement les dispositions du Code criminel, le fait qu'il ait refusé de prendre ou qu'il n'ait pas pris ces mesures n'entre pas en ligne de compte. Le gouvernement a jugé que l'effet de surprise était nécessaire, qu'il ne fallait pas alerter les présumés coupables. Je suis entièrement d'accord là-dessus. L'élément de surprise est passé et tout le monde sait que les forces policières sont en alerte et cherchent ici et là, de sorte que la loi sur les mesures de guerre a eu son effet. Tout le monde sait qu'elle est en vigueur et que la police et l'armée fouillent pour dénicher tous ceux qu'ils peuvent et qu'ils commettront aussi des erreurs en le faisant. Je crois cependant qu'il est injuste envers le peuple canadien que le gouvernement se présente ici et nous demande de lui faire confiance en appuyant le concept d'empiétement sur les droits de l'homme et les libertés, de suspendre l'application de la Déclaration des droits, bien que cela ne veuille pas dire beaucoup en soi, d'envahir la vie privée des gens, d'incarcérer des gens sur suspicion ou un sentiment d'un agent de police ou de quelqu'un dans l'armée. Il est injuste que le gouvernement se présente au Parlement et lui demande de participer à cette décision en se fondant sur la confiance. Les députés n'hésiteraient pas du tout, peut-être, s'ils savaient exactement à quoi s'en tenir, mais je ne crois pas qu'ils consentent, du seul fait que le premier ministre nous demande de lui faire confiance alors que lui-même, de son côté, ne montre aucune confiance envers le Parlement.

Je crois en toute franchise que le premier ministre Bourassa s'est révélé pour le moins incompétent en l'occurrence, ce qui est assez facile à comprendre vu qu'il n'est premier ministre du Québec que depuis peu de temps. Je pense qu'il a eu peur et a été pris de panique; il ne savait au juste que faire pour parer à la situation, quelqu'ait pu être la compétence des forces policières sous l'autorité de son gouvernement. Il a écrit une lettre au premier ministre du Canada, laquelle a été déposée ici. J'aimerais vous en lire un bref passage pour vous montrer ce que demandait M. Bourassa. Il ne s'agissait pas d'une chose qui pût être jugée raisonnable, et je suis sûr que sa lettre a été rédigée avec grand soin et même seulement après un entretien avec le premier ministre du Canada lui-même. Elle n'est pas à la façon d'un éclair ni comme une lettre provenant d'un seul auteur. A dire vrai, il s'agit d'une lettre de demande de collaboration. Il y demandait des pouvoirs dépassant de loin ceux actuellement prévus. Parlant des pouvoirs d'urgence, il déclare:

Je demande en particulier que ces pouvoirs comprennent l'autorité d'arrêter et de détenir les personnes que le procureur général du Québec estime, pour des motifs raisonnables, être dédiées au renversement du gouvernement par la violence et des moyens illégaux.

Cela ne comprend pas le droit d'intenter des procédures judiciaires, des appels et diverses choses évoquées l'autre jour par le ministre de la Justice (M. Turner). Cela me donne des raisons supplémentaires de penser que

[M. Howard (Skeena).]

le premier ministre Bourassa, dans un moment de panique, cherchait à obtenir des pouvoirs autoritaires et dictatoriaux lui permettant de faire ce qu'il voulait, de jeter des gens en prison et de les y laisser moisir, qu'ils soient coupables ou non. D'après le règlement, cette requête a été repoussée. Mais il ne semble pas,—chose que l'on n'a pas saisie l'autre jour,—que cette lettre et les autres lettres reçues par le premier ministre du Canada ayant été rédigées avec son consentement, la situation en soit entièrement modifiée.

Le premier ministre a déclaré hier à la Chambre, et il l'a répété hier soir à la télévision, qu'une mesure législative dont la portée sera plus restreinte que la loi sur les mesures de guerre, sera élaborée et présentée. Pour moi, cela signifie qu'il s'agira d'une loi pénale, qu'elle fera partie du Code criminel, peu importe les restrictions qu'on y apporte, à moins qu'elles ne soient tout à fait spéciales. Mais pour l'instant, rien n'indique qu'elles seront bien différentes d'une simple loi pénale. Dans ce cas, les libertés des Canadiens seront remises entre les mains de la police ou de l'armée qui agiront à leur gré. Quant à moi, je ne veux pas que les libertés et les droits des Canadiens soient remis entre les mains d'un agent de police ou d'un membre des forces armées, car les membres de la force policière et de l'armée de notre pays ne sont pas formés en vue d'assurer les droits et les libertés des gens. On leur enseigne l'art d'arrêter les criminels et les autres qui violent la loi. Ils ne s'occupent pas de la justice ou d'autres aspects humanitaires. Franchement, je préférerais avoir la loi sur les mesures de guerre plutôt que de voir confier ces pouvoirs, en vertu du droit criminel, aux procureurs généraux des provinces ou aux forces de police.

**Des voix: Bravo!**

**M. Howard (Skeena):** Je crois que le cabinet, pas celui-ci en particulier mais n'importe lequel, tout organisme élu ou tout gouvernement, parce qu'on nous a inculqué, à nous Canadiens, une certaine conception de la démocratie et des droits—peut-être ne la mettons-nous pas en pratique comme il conviendrait à un moment donné de notre histoire mais elle n'en existe pas moins se préoccuperait plus des droits et des libertés des Canadiens que n'importe quelle force policière. Je crains énormément—il faudra naturellement regarder le projet de loi pour voir ce qu'il contient; mais en se fondant sur l'expérience antérieure du premier ministre, sur ses connaissances et sur sa façon de penser—je ne parle pas du ministre de la justice, car je suis certain qu'il a beaucoup hésité au cabinet l'autre matin pour donner son accord à l'adoption des mesures de guerre. Le côté humanitaire lui tient terriblement à cœur, beaucoup plus qu'au premier ministre, qui est un théoricien, un technicien et un mécanicien quand il s'agit des droits de l'homme. En général, vu la façon dont procède le premier ministre, la manière dont il parle et traite les humains, même les secrétaires parlementaires; pour le moment, je ne serais pas disposé à me prononcer en faveur d'aucun projet de loi particulier en ce domaine. Je préférerais laisser les choses comme elles sont.